

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA
COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT

Antananarivo, le **09 NOV. 2017**

COORDINATION GENERALE

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

à

DIRECTION DE LA PROMOTION DES ACTIONS
INTERNATIONALES DECENTRALISEES ET NON
GOUVERNEMENTALES A VOCATION ECONOMIQUE

Monsieur Le President de l'ONG
«AMITIE PICARDIE
MADAGASCAR»

SERVICE DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES ETRANGERES

-FRANCE-

N° **110** /17-AE/SECD/CG/DGDE/DPAIDNGE/SONGE

Objet: Renouvellement de l'Accord de siège de l'ONG «AMITIE PICARDIE
MADAGASCAR»

Référence: V/L de demande de renouvellement de l'Accord de siège en date du 31
janvier 2016.

Pièce jointe: Une

Faisant suite à votre correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de
vous informer de l'agrément des Autorités malagasy compétentes concernant le
renouvellement de l'Accord de siège de l'ONG «AMITIE PICARDIE MADAGASCAR.

Ce renouvellement est accordé pour une période de deux ans, à compter du
09 novembre 2017.

Toutefois, l'ONG est tenue de:

- Remettre régulièrement les rapports d'activités annuels à notre Département (06
exemplaires);
- Honorer les exigences des ministères techniques, résumées dans le tableau inclus en
annexe, lesquelles deviendront des conditions préalables à toute acceptation de
renouvellement de l'Accord de siège.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir **en accuser réception par écrit.**

**Le Secrétaire d'Etat
par délégation Le Coordonnateur Général**




MINIATO VONIAINA Désiré Précieux
Ministre Plénipotentiaire